

CONVENTION POUR SEQUENCE D'OBSERVATION



Stage d'immersion **STI2D SI NSI** Lycée Général et Technologique International Victor Hugo

Lycée d'accueil	Lycée Général et Technologique International Victor Hugo Bd Victor Hugo BP 317 31773 COLOMIERS CEDEX Téléphone : 05 61 15 94 94 Télécopie : 05 61 30 35 91 Mail: 0312093g(at)ac-toulouse.fr Chef d'établissement: Mr Alexandre Caussé
Lycée d'origine	Nom : Adresse : Téléphone : Télécopie : Mél : Chef d'établissement: Professeur responsable de l'élève stagiaire :
Elève stagiaire	Nom : _____ Prénom : _____ Division : _____ Téléphone : _____ Mél : _____
Responsable légal de l'Elève stagiaire	Mme/ M. Adresse : _____ Téléphone : _____ Mél : _____

Demande et description du mini-stage

Cocher le support →	Bac <u>STI2D</u>	Bac <u>Général</u>	Eds : SI & NSI
	Sciences & Technologies de l' Industrie et du Développement Durable <small>Zone ci-dessous remplie par le lycée V Hugo</small>	Sciences de l' Ingénieur	Numérique et Sciences Informatique
Date d'accueil:			
Lieu :			
Heure de début:			
Heure de fin:			

Les signataires de la présente convention ont pris connaissance et s'engagent à respecter les 6 articles de la page suivante.

Le Chef d'établissement d'origine	Le Responsable légal de l'élève en immersion	Le Chef d'établissement du lycée International Victor Hugo
Date : Signature	Date : Signature	Alexandre Caussé

Convention en 3 exemplaires: Lycée d'accueil, Responsables légaux, lycée d'origine

Merci d'enregistrer si possible au format pdf et de nous envoyer à l'adresse
0312093g@ac-toulouse.fr

Article 1 :

- Le stage d'immersion est une séquence d'observation qui a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.
- Ce stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

Article 2 :

Le stage est organisé en 3 phases :

- Une phase préparatoire conduite au sein du lycée d'origine, au cours de laquelle l'élève prépare le stage avec l'aide de ses professeurs, du professeur principal, du conseiller d'orientation psychologue.
- La phase de stage à proprement parler qui se déroule dans le Lycée d'accueil. L'élève stagiaire est intégré dans une classe, dans l'enseignement choisi. L'élève sera uniquement observateur.
- Une phase d'exploitation du stage.

Article 3 :

L'élève s'engage :

- à se présenter au lycée à la date et à l'heure prévue,
- à respecter les règles de fonctionnement du lycée et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du stage,
- à suivre les activités proposées pendant le stage.

Article 4 :

La visite de l'élève est soumise à l'autorisation des parents ou de son représentant légal.

Les responsables légaux de l'élève stagiaire s'engagent :

- à assurer le déplacement de l'élève au lycée d'accueil,
- à venir chercher l'élève au lycée d'accueil, si besoin est, à tout moment durant le stage,
- à informer le Lycée d'origine et le Lycée International Victor Hugo en cas d'absence au stage.

Article 5 :

Pendant son séjour dans l'établissement, l'élève sera placé sous l'entière autorité du Proviseur du Lycée International Victor Hugo ; il devra se conformer strictement aux instructions et aux consignes données.

Le Lycée International Victor Hugo s'engage :

- à informer l'élève sur une formation en l'insérant dans un enseignement Scientifique et Technologique, sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion,
- à assurer l'élève dans le cadre de sa participation aux diverses activités, à s'assurer qu'il n'utilise pas de machine,
- à informer au plus vite le lycée d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en stage,
- à informer le lycée d'origine en cas d'absence ou d'accident survenu à l'élève pendant le stage, à charge du lycée d'origine de prévenir la famille.

Article 6 :

Le Lycée d'origine s'engage :

- à faire parvenir la convention et la fiche de préparation dûment renseignées,
- à aider l'élève dans la préparation du stage et son exploitation au retour,
- Le Lycée d'origine a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée du stage,